Ville de Marans

ARRÊTÉ n° 069 / 2025 page 1/2

Nos Réf. : Police Municipale – SC
Arrêté/Tournois Rugby

Tournois Mario ROUBERTY et Christian BRACHE

Le Maire de MARANS,

. **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2211-1 et suivants,

. **VU** le Code de la Route,

. **VU** la requête formulée par **l'Amicale du Rugby de Marans** en vue d'organiser les tournois « Mario ROUBERTY et Christian BRACHE » les 10 et 11 mai 2025, au stade Michel Dufour, Rue de Bel Air à Marans.

. **CONSIDÉRANT** qu'il convient de prendre les dispositions nécessaires pour assurer le bon déroulement de ces manifestations.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le samedi 10 et le dimanche 11 mai 2025, le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits (sauf riverains) rue de Bel Air *(du carrefour de la rue de la Guillerie jusqu'à la rue de Vendôme).*

⚠ Afin d'assurer une fermeture efficace de la circulation le « barriérage » rue de Bel Air devra être complété par la présence d'un « signaleur ».

⚠ **ARTICLE 2 : L'arrêt de bus rue de Bel Air sera indisponible le 10 et le 11 mai 2025.**

ARTICLE 3 : Le stationnement sur les lieux suivants sera réservé à la manifestation :

Parking du collège	Place du 93ème RI (Champ de foire)	Place Saint Christophe (Tout ou partie)
Samedi 10 mai 8h – 22h	Samedi 10 mai **VL uniquement** 8h- 22h	Samedi 10 mai 8h – 22h
Dimanche 11mai 8h-22h	Dimanche 11 mai **VL uniquement** 8h- 22h	Dimanche 11 mai 8h-22h

ARTICLE 4 : L'Amicale du Rugby de Marans se chargera d'informer les riverains de la rue de Bel Air des principales interdictions mentionnées dans l'arrêté municipal.

ARTICLE 5 : L'Amicale du Rugby de Marans se chargera de l'installation des barrières de sécurité et de la mise en place de la signalisation nécessaire à l'exécution de cet arrêté.

ARTICLE 6 : Monsieur le Commandant de brigade de la Gendarmerie de MARANS, Messieurs les Agents de la Police Municipale, Monsieur le Directeur Général des Services, **l'Amicale du Rugby de Marans**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Copie du présent arrêté sera transmise à :
♦Monsieur le Commandant de brigade de la Gendarmerie de MARANS
♦Messieurs les Agents de la Police Municipale,
♦Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Marans
♦Monsieur le Directeur Général des Services
♦Amicale du rugby de Marans, Stade Michel DUFOUR, rue de Bel Air 17230 MARANS arm@rugbymarans.fr
♦La Pétanque Marandaise : petanquemarandaise@laposte.net
♦L'entreprise KEOLIS julie.berry@keolis.com

HOTEL DE VILLE DE MARANS, 3 avril 2025

Le Maire,

Jean-Marie BODIN

MAIRIE DE MARANS 17230

LE MAIRE
- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification